

Ploubalay Info

Bulletin Municipal juillet 2013



Sommaire juillet 2013

3 Le mot du Maire

4 à 7 Actualités

- Le bulletin municipal à 30 ans.
- Congrès départemental de l'association des Officiers Mariniers.
- Commémoration du 38^{ème} anniversaire de l'armistice.
- Renforts d'été.
- Challenge intercommunal.
- Balade contée.
- Contrat d'avenir.
- Concours photo 2013.
- Départ en retraite de Mme Manière.
- L'USP Football.
- Randonnée Alain Lacroix.
- Foire Saint Matthieu.

8 Réforme des rythmes scolaires

8/9 Le temps des activités périscolaires

9/10 Remise du diagnostic complet de l'Eglise

10 à 13 La vie du conseil municipal

- Tarifs 2013/2014.
- Résumé des conseils du 2 avril et du 4 juin.
- Permanences des élus.

14 Evénements et festivités

14 Etat-civil (Naissances, Décès, Mariages)

15 Brèves intercommunales

- TADy cool.

15 Nouveaux à Ploubalay

16/17 Espace des écoles

18 les verrières de l'église.

19 Etat des travaux

- Travaux réalisés
- Déclarations préalables accordées du 26 mars 2013 au 30 juin 2013.
- Permis de construire accordés du 26 mars 2013 au 30 juin 2013.

20 et 21 Le coin des associations

- Les Bordées du Frémur.
- Les Amis du Cheval de la Baie de Beausais.
- USP Tennis de Table.
- Société des courses hippiques Ploubalay Lancieux
- Union Bouliste.
- USP Bridge.

22 Environnement

- La charte « Jardiner au naturel ».
- Chardons
- Le frelon asiatique.
- Quelques conseils pour lutter contre la chenille processionnaire du pin.

22 Centre de loisirs.

23 Médiathèque - Ludothèque

24 à 26 Informations diverses

27/28 Renseignements pratiques

Ploubalay



Comité de rédaction :

Responsable de la publication :

Marie-Annick GUGUEN.

Rédacteurs :

Alain CAPITAINE

Thierry TRONET

Thierry DOUAIS

Marie-Claire HAMON

Valérie NAGAD-LENOIR

Maquette :

Thierry TRONET

Comité de relecture

Sylvaine CRAWFORD

Valérie NAGAD-LENOIR

Imprimeur :

H.P.I La Richardais sur papier normes PEFC : 1 arbre coupé = 1 arbre replanté dans le respect de la planète et pour le développement durable.

Contact :

Bulletin Communal, Mairie de Ploubalay, Rue

Ernest Rouxel, 22650 Ploubalay,

Tel : 02.96.82.60.60,

mairiedploubalay@wanadoo.fr

Prochain bulletin en octobre

Il est enfin arrivé... On l'a tellement attendu... ce soleil qui nous a tant fait défaut ces derniers mois. Synonyme d'énergie et de dynamisme, il va aider chacun de nous à sortir de la fatigue hivernale et à reprendre forces et sérénité pour les temps à venir.

La parenthèse estivale ne va pas arrêter les travaux municipaux. En effet les gros dossiers en cours, dont je faisais état dans le bulletin municipal de printemps, suivent leur cours et nécessitent un suivi et une coordination constants. A cela s'ajoutent les activités estivales des agents municipaux pour que Ploubalay offre un accueil chaleureux aux habitants et aux vacanciers.

La grande nouveauté de la rentrée sera la modification des rythmes scolaires avec le passage à une scolarité répartie sur 4 jours et demi. Organisation nouvelle pour les services périscolaires, recrutements de nouveaux agents, mobilisation du tissu associatif, nouvelles activités pour les services existants : un « chantier » intéressant qui nécessite une bonne coordination afin de diversifier les activités périscolaires communales et de développer une montée en charge progressive. Dans ce domaine nous avançons prudemment, en expérimentant avec les moyens que peut offrir une commune de la taille de la notre. Les services périscolaires ne sont pas réservés aux enfants de Ploubalay. Ils accueillent les enfants scolarisés dans les 3 établissements d'où qu'ils viennent, sans contre partie financière des communes d'origine. Tous peuvent avoir accès « au temps d'accueil périscolaire » généré par le changement des rythmes scolaires. La charge financière est comprise dans la redevance pour accueil périscolaire (voir tarifs pages suivantes).

L'avancement d'un dossier que d'aucuns attendent avec impatience est celui de l'église. La remise en état de l'édifice va être très coûteuse. Afin d'avoir une évaluation définitive, les appels d'offre auprès des entreprises seront analysés après les vacances et le coût sera connu avant la fin de l'année. Si certains sont étonnés du manque d'informations techniques et financières, il ne s'agit pas de mauvaise volonté de la mairie, mais de précautions élémentaires pour ne pas fausser les appels d'offres.

Je souhaite que ces dossiers ne perturbent pas les vacances des habitants concernés. A tous je souhaite un agréable été. Profitez des occasions de rencontres, de moments agréables en famille ou entre amis. Profitez du cadre naturel que nous offre notre territoire. Vivez d'excellentes vacances.



Le bulletin municipal a 30 ans

Le premier numéro du bulletin municipal a été publié en juin 1983 sous le mandat de Jean-Marie COCHET, Maire, et a été distribué à l'ensemble des foyers ploubalaysiens.

Les premières impressions « en noir et blanc » avaient lieu en mairie.

La frappe du texte était réalisée sur une machine à écrire qui perforait les feuilles. Chacune des feuilles perforées passait ensuite dans une machine stencil qui permettait à l'encre de s'appliquer.

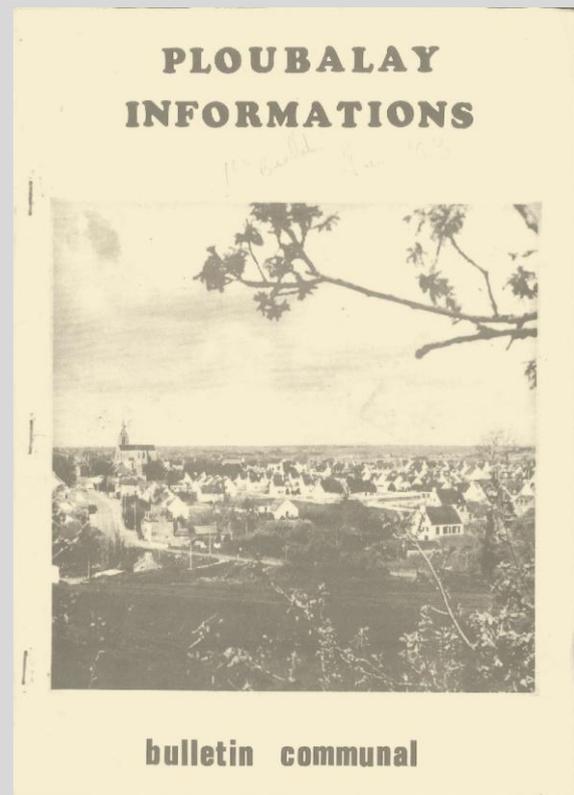
Durant 30 ans, le bulletin a été préparé, imprimé et distribué avec une fréquence identique (trimestrielle).

Aujourd'hui le bulletin est toujours préparé et mis en page en mairie et imprimé à plus de 1800 exemplaires couleurs.

Il est distribué à l'ensemble des foyers ploubalaysiens et diffusé au-delà des limites du territoire communal : communes membre de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude et du canton mais aussi à l'étranger.

Les derniers bulletins municipaux sont également visibles par chaque internaute sur notre site internet.

30 ans ont passé mais notre souhait reste le même : vous « informer » et vous donner le « goût » de le découvrir, le lire, voir le relire.



Congrès départemental de l'association des Officiers Mariniers

Dimanche 28 avril s'est déroulé le congrès départemental de l'association des Officiers Mariniers. La cérémonie a été accompagnée par la fanfare de Plouer Sur Rance.

Le défilé est parti du square Edouard Durst et a emprunté la rue des Trois Frères Lecoublet pour se rendre au monument aux morts.

Le congrès était organisé localement par le président Marcel Ruax et son équipe.

Un repas servi à la salle des fêtes a clôturé ce congrès départemental.



Commémoration du 38ème anniversaire de l'armistice

Le 8 mai 1945 marqua la fin de la Seconde Guerre mondiale et la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie.

La capitulation allemande sans condition fut annoncée par le Général De Gaulle après six années de guerre.

Une cérémonie commémorative, suivie du dépôt de gerbes a eu lieu devant le monument aux morts.



Renforts d'été

Comme chaque année, des emplois saisonniers viennent renforcer différents services communaux.

Syndicat d'Initiative :

Lucie Chartier du 01/07 au 31/07

Raphaëlle Lecoublet du 14/07 au 15/08

Simon Gerla du 010/08 au 31/08

Services techniques :

Quentin Verger et Mégane Rosius en juillet.

Corentin Hamoniaux et Franck Bertin en août.



Lucie Chartier



Quentin Verger

Mégane Rosius

Camping :

Patrice Grossin et Fabienne Roualle.



Centre de loisirs :

Fabrice Morewski, Gwendoline Delville, Jordan Hartunians et Thomas Richard.

Challenge intercommunal

Le samedi 15 juin a eu lieu le désormais traditionnel challenge intercommunal à St Briac. A l'issue de cette journée sportive et festive l'équipe de Ploubalay s'est classée 6^{ème}.

Nous remercions tous les participants :

Christelle Laurent
Philippe Orveillon
François Féjean
Marie-Claire Hamon
Ludovic Féjean
Anne Amouret
Charlotte Viaud
David Jaigu
Aline Guérin
Hugo Beunet
Frédéric Midelet
Hélène Delambre
Claudine Couny
Sébastien Couny
Michel Vanlande
Gaëlle Vanlande
Alain Bourges
Caroline Lesclingant
Alain Capitaine.



Balade contée

Le mercredi 7 août, Jean-Marc Derouen viendra nous conter une balade qui nous fera voyager dans l'imaginaire breton. Si vous aimez le fantastique, l'insolite, l'humour et la poésie, ces histoires sont faites pour vous. Profondément ancrés dans l'univers de la Bretagne, ces contes basculent du rire aux larmes, se jouent des traditions, décortiquent notre quotidien, dérapent dans des images hautes en couleur et se fondent dans un humour décalé. On s'échappe, on s'évade... et on ne voit pas le temps passer... Tous publics, à partir de 5 ans. Rendez-vous à 20h30 devant l'église.



Contrat d'avenir

Romain Deshogues a été recruté en contrat d'avenir. Il travaillera aux services techniques (espaces verts et entretien des bâtiments).



Concours photo 2013

Il se déroule du 24 juin au 16 août, remise des prix le 23 août à 18h30 à la mairie de La Richardais où les photos seront exposées. Cette année le thème est : "Curiosité".

1^{er} prix: aller-retour 2 jours une nuit à Jersey pour 2 personnes.
Le règlement et les inscriptions sont à retirer dans les mairies participantes.

Départ en retraite de Mme Sylvie Manière professeur des écoles à l'école élémentaire publique

Judi 4 juillet était organisé à la Mairie une réception à l'occasion du départ en retraite de Madame Sylvie Manière, professeur des écoles pendant 16 ans à l'école élémentaire publique de la commune.

Madame le Maire a souligné dans son allocution l'investissement de Madame Manière dans son travail auprès des enfants qui a participé à « une ouverture au monde qui nous entoure ». Madame Manière a notamment exercé pendant plusieurs années les fonctions de référent anglais à l'école publique et a organisé chaque année un stage de voile d'une semaine en baie de Lancier très apprécié des élèves.

Entourée de sa famille, Madame Manière a remercié ses collègues, l'association des parents d'élèves, l'amicale laïque et la municipalité pour la qualité des conditions de travail à l'école élémentaire publique facilitant le déroulement du programme d'enseignement.





Emeraude Photos
YANNICK LETOQUEUX

L'USP Football

Le samedi 22 juin, l'USP Football fêtait ses 50 ans d'existence. Pour l'occasion l'association a rassemblé un grand nombre d'anciens joueurs autour d'un match de gala puis d'un repas.

Quelques semaines auparavant l'association organisait un tournoi qui a rassemblé un grand nombre de futurs champions.



Randonnée Alain Lacroix

Chaque année se déroule la randonnée Alain Lacroix organisée par l'association « Les Amis du Cheval de la Baie de Beussais » sous la présidence de Marie-Paule Stenou.

Une particularité pour cette édition 2013 puisque l'association présidée par René Bourguignon, « les Amis des polders et des Chemins creux » accompagnait durant 10 km les 50 cavaliers Costarmoricaains et Brétiliens, sur deux parcours de 20 km pour les calèches et 30 km pour les cavaliers.



Foire Saint Matthieu

Cette année la foire aura lieu le samedi 21 et le dimanche 22 septembre. En plus des exposants et du vide grenier de nombreuses animations seront proposées par les Amis du cheval de la Baie de Beussais et l'Union Bouliste le samedi : exposition d'animaux et volailles, concours de boules.

Le dimanche sera animé par le Comité des Fêtes de Ploubalay (jeux de bois géants, structures gonflables, courses cyclistes l'après-midi...) avec le CCVT le dimanche matin (randonnée VTT 3 circuits). La mairie organise le vide grenier le dimanche.

Des manèges forains seront présents les deux jours.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Après plusieurs réunions de concertation organisées par Marie-Annick Guguen, Maire, Thierry Douais, adjoint aux finances et au personnel, Frédéric Midelet, conseiller aux affaires scolaires avec : les enseignants, l'Inspecteur de l'éducation nationale, les représentants des parents d'élèves, le conseil municipal par **délibération du 5 mars 2013** a décidé le **passage à la semaine de 4 jours et demi d'enseignement dès la rentrée 2013** pour les élèves de **l'école publique** (maternelle et primaire).

La municipalité a été sensible à l'argument selon lequel il était opportun de passer à la semaine de 4,5 jours dès la rentrée 2013 car en 2014 (date à laquelle le passage à la semaine de 4,5 jours d'enseignement s'imposera à toutes les communes) le travail du conseil municipal sera perturbé par les élections municipales.

L'école privée, après plusieurs réunions de concertation avec la municipalité et en présence de l'Inspecteur de l'éducation nationale, a décidé, en application du principe d'autonomie des établissements privés d'enseignement, de passer également à la semaine de 4 jours et demi dès la rentrée 2013 pour les élèves de maternelle et de primaire.

Les horaires des écoles pour la rentrée de septembre 2013 seront donc les suivantes :

Pour l'École publique :

Le matin **9H00 / 12h00** (y compris le mercredi)

L'après midi **13H45 / 16H00**

*A noter que dans le cadre des obligations de service de enseignants les élèves pourront être déposés à l'école publique le matin **dès 8H50** et le midi **dès 13H35**.*

Pour l'École privée :

Le matin **8H30 / 11H45** (y compris le mercredi)

L'après midi **13H30 / 15H45** (sauf le vendredi **15H30**)

*A noter que dans le cadre des obligations de service de enseignants les élèves pourront être déposés à l'école privée le matin **dès 8H20** et le midi **dès 13H20**.*

Plusieurs réunions avec le service périscolaire (14 agents) ont été organisées par la municipalité afin de préparer la rentrée scolaire 2013 (semaine de 4,5 jours et mise en place des activités périscolaires).

Le service périscolaire sera renforcé de **deux nouveaux agents** Madame Juliet Crawford et Madame Mariana Lenoir afin de répondre à l'augmentation prévisionnelle du nombre d'élèves et remplir dans de bonnes conditions nos obligations de service dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Un service de garderie, avec une tarification à la demi-heure, sera assuré tous les matins à partir de **7H30 jusqu'à 8H50** et tous les soirs de **15H45 (15H30 le vendredi) à 18H30**.

L'accueil de loisirs sans hébergement continuera à accueillir les enfants **les mercredis après midis et pendant les vacances scolaires**.

Un service de cantine sera ouvert aux élèves du lundi au vendredi (y compris le mercredi midi) organisé autour de deux services : **un premier service de restauration pour les enfants de maternelle** des deux écoles entre **12H00 et 12H35** et **un deuxième service de restauration pour les enfants de primaire** des deux écoles entre **12H40 et 13H10**. Ces deux services de restauration permettront d'accueillir dans de meilleures conditions les 240 enfants qui déjeunent régulièrement à la cantine qui seront ainsi répartis en deux groupes. Les enfants pourront également bénéficier d'une vraie récréation. Les enfants présents à la cantine le mercredi midi pourront rentrer avec par leurs parents entre 13H00 et 13H30.

LE TEMPS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Avec la réforme des rythmes scolaires et le passage à la rentrée 2013 à la semaine de 4,5 jours d'enseignements dans les écoles, les communes ont l'obligation de mettre en place un temps des activités périscolaires (TAP).

Toutes les personnes ou associations pouvant offrir une activité aux enfants après les heures d'enseignement sont invitées à se faire connaître à la Mairie...

QUESTIONS / REPONSES sur le TAP

Qu'est-ce que le temps d'activité périscolaire ?

Le temps d'activité périscolaire est mis en place par les communes en prolongement du service public de l'éducation. Il vise à **favoriser l'égal accès des enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.** Il s'agit d'une initiation, d'une sensibilisation visant à **développer la curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre** de l'élève.

Combien de temps dure le TAP ?

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les communes ont l'obligation de proposer **3 heures de TAP par semaine** soit l'équivalent des heures d'enseignement reportées le mercredi matin.

Quand auront lieu les TAP ?

Les TAP de la commune de Ploubalay auront lieu les **mardi, jeudi et vendredi de 16H30 à 17H30 dans le cadre de la garderie du soir**. La décision d'un décalage entre la fin des heures d'enseignement et le début des activités est motivé par le fait de permettre aux élèves de bénéficier d'un goûter et d'une récréation avant d'enchaîner éventuellement sur une activité.

Qui organise les TAP ?

Les TAP seront organisés par du **personnel communal, par des partenaires du monde périscolaire et par des intervenants des associations**. Ces intervenants seront des personnes qualifiées répondant aux conditions posées par l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer des fonctions d'animation.

Quelles activités seront proposées ?

A la rentrée, plusieurs activités seront proposées : activité à la **Médiathèque** autour du livre, de l'informatique et des expositions, une activité **Ludothèque**, une initiation à la **cuisine**, une activité **Yoga conte** et la participation de **Lire et faire Lire**. D'autres activités seront mises en place en cours d'année. Les associations ont notamment été contactées et certaines souhaitent s'engager.

Les élèves sont-ils obligés de participer aux activités périscolaires ?

Non. Les familles ne sont pas obligées d'inscrire leurs enfants à ces activités. Celles-ci sont **facultatives** mais chaque enfant doit pouvoir en bénéficier. En cas de demande importante pour une activité, un roulement sera établi. A noter que les enfants inscrits à une activité ont alors une obligation d'assiduité. **Une inscription préalable sera mise en place à la rentrée. Des groupes de 10 à 14 enfants** seront constitués afin de respecter les règles de taux d'encadrement. Les enfants qui souhaitent rester à la garderie bénéficieront bien entendu du service de la garderie où des activités sont également organisées.

Le TAP fait-il l'objet d'une facturation ?

Oui, dans la mesure où ils sont gérés à partir de la garderie et facturés au titre de ce service sans augmentation de coût. La tarification prend en compte les ressources des familles selon les principes définies par la Caisse d'allocation familiale ce qui est le cas de la commune de Ploubalay depuis 2011. Ce tarif sera compris pour un enfant de la commune entre **70 centimes à 1,10 euros l'heure** ce qui permet de garantir l'accessibilité aux activités.

Où aura lieu le TAP ?

Les TAP se dérouleront **dans les locaux du lieu d'activité** (par exemple la Médiathèque, à la Ludothèque, à la salle de sport, etc.) ou à la **garderie** (exemple lire et faire lire).

Où vont les enfants une fois le TAP terminé ?

Quel que soit le lieu de l'activité, **les enfants reviendront à la garderie** pour des motifs de responsabilité et d'organisation. C'est dans cette structure que les familles viendront les chercher.

REMISE DU DIAGNOSTIC COMPLET DE L'EGLISE

1) Rappel :

Suite à l'écroulement d'un morceau de la voûte de l'Eglise, le 5 janvier 2012, un premier diagnostic a été rendu par l'entreprise MOULEC le 23 avril 2012 afin de préparer l'appel d'offres pour la recherche d'un maître d'œuvre. Ce premier diagnostic préconisait un démontage complet de la voûte fragilisée par l'existence de pointes non galvanisées à l'époque de la construction de l'Eglise.

Un appel d'offres a été lancé en août 2012 dans le but de choisir un maître d'œuvre. La commission d'appel d'offres, réunie le 2 octobre 2012, a retenu l'entreprise TOUCHARD et par délibération du 6 novembre 2012, le conseil municipal a entériné ce choix.

2) La remise du diagnostic complet de l'Eglise par l'entreprise TOUCHARD :

Le 16 mai 2013, l'entreprise TOUCHARD, après plusieurs mois de travaux de sondage sur l'état de notre église, a remis ses conclusions dans un rapport de près de 100 pages qui ont été examinées en commission « Eglise » et en conseil municipal. Ce diagnostic ne s'est pas limité au sondage de la voûte défectueuse mais a été l'occasion de faire un diagnostic complet de l'état général de notre édifice.

Les travaux de l'entreprise TOUCHARD s'articulent autour de 4 points :

- 1) **une description de l'état actuel de l'Eglise**
- 2) **une description des pathologies constatées**
- 3) **un projet et des plans de restauration**
- 4) **une estimation et une description des travaux envisagés**

L'état général de l'Eglise est plutôt bon : pas de problème majeur de maçonnerie, la structure de la charpente est correcte, la toiture est en bon état.

Cependant il a été constaté un certain nombre de pathologies (intérieures et extérieures) : des joints creux de maçonnerie, des pierres desquamées, la présence localisée de mэрule, de grosses fissures, des taches d'humidité sur certaines parties de la charpente, des chéneaux en pierre peu profonds et laissant s'infiltrer l'eau (absence de plomb), des remontées d'humidité sur les piliers, un système de gargouilles et de gouttières insuffisant, une altération des pieds de charpente notamment.

Bien entendu le gros des travaux concerne la restauration intérieure de la voûte et la reprise de la contre charpente sur laquelle elle est fixée.

7 tranches de travaux sont préconisées :

- Une 1^{ère} tranche qui concerne la restauration des voûtes et des travaux de reprise des couvertures et chéneaux
- Une deuxième tranche concerne essentiellement la restauration extérieure du clocher.
- Une troisième tranche concerne la restauration extérieure de la nef et des bas-côtés.
- Une quatrième tranche concerne la restauration extérieure du bras nord du transept, chapelle et sacristie nord.
- Une cinquième tranche concerne la restauration extérieure du bras sud du transept, chapelle et sacristie sud.
- Une sixième tranche concerne la restauration extérieure du chœur et chevet.
- Une septième tranche, la restauration intérieure des élévations.

3) l'estimation des travaux :

L'estimation des travaux pour l'ensemble des tranches avoisinent les **2 millions d'euros**.

4) l'autorisation donnée par le conseil municipal de lancer un appel d'offres.

Par délibération du 4 juin 2013, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à lancer un appel d'offres suite aux préconisations de travaux formulées par le maître d'œuvre. L'objectif de l'appel d'offres est d'avoir **un coût réel des travaux** et **pouvoir monter les dossiers de demande de financement**. Le maître d'œuvre travaille actuellement sur les dossiers de l'appel d'offres qui devrait être lancé pendant l'été. Les résultats seront communiqués avant la fin de l'année 2013 après analyse des offres.

La programmation de la réalisation des travaux dépendra ensuite de la réponse aux demandes de subventions qui seront faites une fois le montant des appels d'offres connus. Le budget communal ne pouvant supporter seul une telle dépense. D'autre part commencer les travaux sans arrêté de subvention peut remettre celle-ci en cause.

LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarifs 2013 / 2014 Délibération du conseil municipal du 2 juillet 2013

Les tarifs de 2012 sont majoritairement reportés sur l'exercice 2013/2014 quelques nouveautés cependant :

- **Pour la garderie et l'accueil de loisirs, 5 tranches tarifaires en fonction des ressources des parents** au lieu de 3 jusqu'à présent sont créées afin de répondre aux exigences de la caisse d'allocation familiale (CAF). L'objectif étant de rendre le service aux familles le plus accessible possible.
- **Une tarification à la demi heure est mise en place au 1^{er} septembre 2013 pour la garderie** afin que la tarification soit au plus près de l'utilisation du service par les familles. A noter que **le temps d'activité périscolaire sera tarifé dans les mêmes conditions que la garderie du soir**.
- En réponse à la demande de la CAF, **le repas sera compris dans le tarif de l'ALSH à partir du 1^{er} septembre 2013**.
- **Pour la cantine, le tarif du repas pour les enfants de la commune reste inchangé à 2,80 euros**. Le tarif des **repas pour les enfants hors commune augmente de 20 centimes soit 3,80 euros**. Cette distinction du tarif entre les enfants de la commune et hors commune est justifiée par le fait que le coût d'un repas délivré à la cantine est largement subventionné par le budget communal et donc l'impôt des ploubalaysiens.
- **Pour la médiathèque**, la gratuité a été accordée aux personnes bénéficiaires du RSA et un tarif a été fixé pour les personnes inscrites à Pole Emploi.
- Suite à l'aménagement du **local de l'ancienne trésorerie** par les services techniques un tarif a été fixé pour la location de ce bureau à **200 euros par mois**.
- Des **frais de recherche fixé à 20 euros** ont été ajoutés au **tarif du chenil**.

A noter, l'ensemble des tarifs est consultable en Mairie ou sur le site Internet de la commune.

Tarifs différenciés 2013 / 2014 : Garderie, Accueil de loisirs, TAP selon l'application du quotient familial de la CAF et restaurant d'enfants (cantine)

Délibération du conseil municipal du 2 juillet 2013 pour une application au 1er septembre 2013

Le tarif commune s'applique lorsque l'un des deux parents habite la commune (paiement de la TH et/ou de la TFPB)

Tarifs accueil périscolaire (garderie) / tarifs à la demi heure				Tarifs 2013 / 2014 Restaurant d'enfants (cantine)	
Accueil périscolaire	Quotients familiaux	COMMUNE	HORS COMMUNE		
Tarif A	0 à 512	0,35	0,53	enfants de Ploubalay	2,8
Tarif B	de 513 à 720	0,4	0,60	enfants hors commune	3,8
Tarif C	de 721 à 920	0,45	0,68	agents communaux, élus, professeurs	5,5
Tarif D	921 à 1138	0,5	0,75	apprentis	5,3
Tarif E	plus de 1138	0,55	0,83		

dépassement horaire garderie après 18H30 : 5 euros par demi heure supplémentaire entamée

Tarifs accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) repas compris

ALSH	Quotients familiaux	demi journée (commune)	demi journée (hors commune)	journée (commune)	journée (hors commune)
Tarif A	0 à 512	3	4,5	6	9
Tarif B	de 513 à 720	4	6	8	12
Tarif C	de 721 à 920	5	7,5	11	16,5
Tarif D	921 à 1138	6	9	13	19,5
Tarif E	plus de 1138	7	10,5	15	22,5

dépassement horaire ALSH après 18H30 : 5 euros par demi heure supplémentaire entamée

Mini camps (hors ALSH) par jour repas, hébergement, prestation et transport compris

ALSH (mini camps)	Quotients familiaux	tarifs (commune)	tarifs (hors commune)
Tarif A	0 à 512	28	42
Tarif B	de 513 à 720	30	45
Tarif C	de 721 à 920	32	48
Tarif D	921 à 1138	34	51
Tarif E	plus de 1138	36	54

Tarifs accueil périscolaire (TAP) / tarifs à l'heure (inclus dans le tarif de la garderie du soir)

Accueil périscolaire	Quotients familiaux	COMMUNE	HORS COMMUNE
Tarif A	0 à 512	0,7	1,06
Tarif B	de 513 à 720	0,8	1,20
Tarif C	de 721 à 920	0,9	1,36
Tarif D	921 à 1138	1	1,50
Tarif E	plus de 1138	1,1	1,66

dépassement horaire garderie après 18H30 : 5 euros par demi heure supplémentaire entamée

Le quotient familial appliqué pour chaque famille est celui relevé sur le site "CAF Pro" de la caisse d'allocations familiales (CAF).

Calcul du quotient familial = $\frac{1/12^{\text{ème}}$ des revenus perçus l'année précédente avant abattement + allocations familiales mensuelles}{nombre de parts}

nombre de parts	composition de la famille
2 parts	couple ou parent isolé
0,5 part	par enfant
1 part entière	pour le troisième enfant
1 part entière	par enfant porteur de handicap

Si ces éléments ne sont pas fournis, les familles concernées se verront appliquer le tarif maximum (tranche E).

PLOUBALAY

Tarifs Médiathèque 2013 / 2014

abonnements famille de Ploubalay	15 euros / an
abonnements famille hors Ploubalay	20 euros / an
photocopie noir et blanc réservée aux abonnés	0,20 centimes
connexion Internet la 1/2 heure	gratuit pour les abonnés 1 euro hab. commune non abonnés 1,5 euros hab. hors commune non abonnés
initiation informatique réservée aux abonnés	2 euros la séance hab. commune 4 euros la séance hab. hors commune
page imprimée noir et blanc	0,20 euros
page imprimée couleur	0,40 euros
Tarifs famille vacanciers 1 mois	6 euros avec caution par chèque de 20 euros
Tarifs famille vacanciers 3 mois	15 euros avec caution par chèque de 20 euros
Abonnement chomeurs de Ploubalay	10 euros / an
Abonnement chomeurs hors Ploubalay	15 euros / an
Bénéficiaires du RSA	GRATUIT
Remboursements de documents perdus ou détériorés (tarif à l'unité)	
livres jeunes	12 euros
livres adultes	20 euros
bandes dessinées	15 euros
beaux livres adultes	40 euros
livres audio	35 euros
CD	20 euros
DVD	40 euros
magazine	5 euros
carte d'abonnement	5 euros
vente livres de poche	0,50 euros l'unité 2 euros 5 livres de poche
vente autres livres	1 euro l'unité 5 euros les 6 livres

Résumé de conseil municipal du mardi 2 avril 2013

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, Thierry DOUAIS, Alain CAPITAIN, Marie-Claire HAMON, François FEJEAN, Frédéric MIDELET, Alain BOURGE, Fabrice GAUVAIN, Thierry TRONET, Soizic NOGRET, Denise POIDEVIN, Magali ONEN-VERGER, Denis JOSSELIN, Eric FOURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Jérôme LEROUX donne procuration à Soizic NOGRET, Caroline LESCLINGANT, Anne AMOURET, Michel DEPARTOUT.

Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.

Signature du devis concernant le diagnostic amiante à l'accueil de loisirs sans hébergement au profit de l'entreprise Véritas, 22 rue Amiral Romain Desfossés, CS 62287, 29228 Brest Cedex 2, à hauteur de 350 euros hors taxes.

Signature du devis concernant le contrôle technique pour l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement au profit de l'entreprise Véritas, 15 Rue des Clôtures, ZAC de La Bauchée, 22000 Saint-Brieuc, à hauteur de 2.830 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la coordination SPS pour l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement au profit de l'entreprise Véritas, 1 ET 3 Rue Maillard de La Gouruerie, CS 63901, 35039 Rennes Cedex, à hauteur de 2.135 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la réalisation d'équipements cinéraires au profit de l'entreprise OGF Collectivité Pompes Funèbres Générales, 15 Rue du Douët Fourché, 35800 Dinard, à hauteur de 8.298,80 euros hors taxes.

Signature du devis concernant l'achat d'électroménager au profit de l'entreprise Kerfroid, ZA, 22100 Saint-Samson-sur-Rance, à hauteur de 7.930,31 euros hors taxes. (restaurant scolaire)

Pas d'augmentation des taux d'imposition.

- taxe d'habitation
16,50 %
- taxe foncière (bâti)
17,25 %
- taxe foncière (non bâti)
79,40 %

Participation 2013 au fonctionnement de l'école Saint-Joseph, école privée sous contrat d'association.

27.273,18 euros (439,89 euros x 62 élèves subventionnables habitant la commune de Ploubalay).

Emplois saisonniers en période estivale 2013.

CAMPING : - un adjoint d'animation de deuxième classe à temps complet qui aura les fonctions de gestionnaire et sera régisseur, à compter du 24 juin et jusqu'au 6 septembre,

- un adjoint technique territorial de deuxième classe à temps complet se répartissant sur la période du 1^{er} juillet au 31 août.

COMMUNE : - quatre adjoints techniques territoriaux de deuxième classe à temps complet se répartissant sur la période du 15 mai au 31 août.

POINT COMMUNAL D'INFORMATION TOURISTIQUE : - trois adjoints techniques territoriaux de deuxième classe à temps complet se répartissant sur la période d'ouverture du Point communal d'information du 1^{er} juillet au 31 août.

Les agents saisonniers recrutés seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de leur grade. Pour le camping, l'adjoint d'animation de deuxième classe gestionnaire et régisseur sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de son grade et sera éligible au régime indemnitaire, ainsi que son adjointe, selon les règles propres à leur grade et en fonction de la charge de travail et des contraintes, soit :

Adjoint d'animation de deuxième classe : IAT (449,29 euros x 8 : 12) x 2 mois = 599,05 euros et IEMP (1.153 euros x 3 : 12) x 2 mois = 576,50 euros.

Adjoint technique de seconde classe : IAT (449,28 euros x 8 : 12) x 2 = 599,04 euros et IEMP spécialité accueil, maintenance et hébergement (1.143 euros x 3 : 12) x 2 = 571,5 euros.

Pas de préemption sur un bien immobilier situé :

- Résidence des Polders, cadastré AH 56 et 57 pour un appartement et une cave.
- 5 Impasse d'Aquitaine, cadastré AI 107 pour une superficie cédée de 578 mètres carrés.
- Rue des Marais à La Giclais, cadastré A 146 et 2060 pour une superficie cédée de 1.091 mètres carrés.

Demande de subvention (50% du coût) auprès des services du Conseil Régional de Bretagne pour l'achat d'un desherbeur mécanique soit 3.950 euros.

Demande de subvention à hauteur de 2.370 euros auprès des services de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'achat d'un desherbeur mécanique.

Demande de versement d'une subvention à hauteur de 49.993,60 euros auprès des services du Conseil Général des Côtes d'Armor dans le cadre du contrat de territoire pour l'extension de l'accueil de loisirs.

Rénovation des foyers en ballons fluorescents de l'éclairage public suivant un programme pluriannuel de trois ans pour un coût de 8.000 euros à la charge de la commune pour la première année, 10.500 euros pour la deuxième année et 13.500 euros pour la troisième année.

Création d'un emploi d'avenir pour la médiathèque.

Création d'une commission de suivi du projet de rénovation de l'église.

François Féjean, Alain Capitaine, Alain Bourge, Bernard Josselin, Eric Fournel et Frédéric Midelet.

Résumé de conseil municipal du mardi 4 juin 2013

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, Thierry DOUAIS, Alain CAPITAINE, Marie-Claire HAMON, François FEJEAN, Frédéric MIDELET, Alain BOURGE, Fabrice GAUVAIN, Thierry TRONET, Denise POIDEVIN, Magali ONEN-VERGER, Denis JOSSELIN, Eric FOURNEL, Jérôme LEROUX.

ETAIENT ABSENTS : Soizic NOGRET donne procuration à Jérôme LEROUX, Caroline LESCLINGANT, Anne AMOURET, Michel DEPARTOUT.

Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.

Signature du devis concernant le remplacement d'une porte et d'un volet dans un bâtiment communal, situé 4 rue du colonel Pleven, au profit de l'entreprise Anstett, Zone de l'Ermitage, 35780 La Richardais, à hauteur de 1.713,78 euros hors taxes. (ancien Trésor Public)

Signature du devis concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales au profit du cabinet Cireb, Parc de La Niel, Boîte postale 20226, 56305 Pontivy, à hauteur de 13.450 euros hors taxes.

Signature du devis concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg au profit du cabinet Atelier du Marais, 50 Rue de Vitry, 35300 Fougères, à hauteur de 57.000 euros hors taxes.

Pas de préemption pour un lot situé au lotissement privé « La Vallée d'Emeraude » au profit de monsieur Picot et madame Salmon, 7 B Rue de la République, 22770 Lancieux, pour une parcelle cadastrée AI 333 pour une superficie de 610 mètres carrés.

Signature du devis concernant le marché de marquage routier au profit du Centre technique départemental du Légué à hauteur de 4.495,98 euros hors taxes.

Signature du devis concernant le revêtement de la cour du restaurant d'enfants en enrobé drainant au profit de l'entreprise Allain de Quévert à hauteur de 4.495,98 euros hors taxes.

Demande de subvention (64.000 euros) auprès de la communauté de communes Côte d'Emeraude dans le cadre du plan local de l'habitat (aide au portage foncier). Pour la réalisation du programme Le Bernizet (16 logements locatifs sociaux).

Déclassement du domaine public d'un chemin désaffecté à La Denilais et cession à la famille Guérin au prix de 2 euros le mètre carré majorés d'une fraction des frais liés à la réalisation de l'enquête publique pour un montant de 800 euros. Tous les frais liés au transfert de propriété, y compris les frais de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur.

Adhésion de la commune au Pays touristique de Dinan.

Attribution de subventions complémentaires.

- Association « Les Quatre Vaux » : 300 euros
- Ecole Diwan de Dinan : 39 euros par enfant, soit 117 euros
- Comité des fêtes pour la course : 250 euros
- Les médaillés militaires : 30 euros

Echange de terrains du domaine privé de la commune à Rideu.

Les parcelles numérotées 1965, 1966, 1967 reviennent aux conjoints Gracia et les parcelles 1962 et 1964 reviennent à la commune de Ploubalay. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Application de la réforme du temps scolaire.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à plusieurs réunions de concertation, les horaires d'ouverture des écoles ont été proposés à la direction départementale des services académiques et qu'elle est en attente de leur validation. Les horaires proposés pour les écoles maternelle et élémentaire publique du groupe scolaire Henri Derouin vont de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 45 à 16 heures.

Les horaires proposés pour l'école saint-Joseph, école privée sous contrat d'association vont de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 15 à 15 heures 45. Des pourparlers sont actuellement en cours pour obtenir un décalage de quinze minutes afin de permettre aux enfants des écoles maternelles et des écoles élémentaires de déjeuner séparément.

Une réflexion est, actuellement, en cours pour organiser l'activité des services communaux à la rentrée de septembre 2013. Les parents vont être informés rapidement, au cours de ce mois, de cette nouvelle organisation.

Pas de préemption sur un bien immobilier situé :

- à La Ruais, cadastré B 1225 pour une superficie cédée de 1.604 mètres carrés.
- 14 rue du colonel Pleven, cadastré AB 244 pour une superficie cédée de 286 mètres carrés.
- rue du Pot au Beurre, cadastré AD 206 pour une superficie cédée de 491 mètres carrés.
- 13 rue des Ormelets, cadastré AC 111 pour une superficie cédée de 556 mètres carrés.
- à La Ville Martin, cadastré AB 216 et 311 pour une superficie cédée représentant 45/10000 pour un appartement de 32 mètres carrés et 4/10000 pour un garage.
- 4 rue Ernest Rouxel, cadastré AD 43 pour une superficie cédée représentant 651/10000 pour un appartement de 29 mètres carrés et 54/10000 pour un stationnement.
- 3 Lotissement « Le Beau Vallon », cadastré AC 1005 pour une superficie cédée de 601 mètres carrés.
- 14 lotissement de La Prée Neuve, cadastré AC 23 pour une superficie cédée de 868 mètres carrés.

Rénovation de l'éclairage public pour les foyers W 388 et 391 au lotissement des Prés Jolis et le coffret du terrain de football.

Permanence des élus en Mairie

Une permanence des élus est assurée chaque samedi de 10h à 12h.
Pour rencontrer le Maire, un adjoint ou un conseiller municipal, prendre rendez-vous à la Mairie.

Les conseils municipaux se tiennent le 1^{er} mardi de chaque mois à 20h30

EVENEMENTS ET FESTIVITES A VENIR

7 août	Balade conté organisée par le Groupement d'Intérêt Touristique et la mairie.
9 août	Feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes de Ploubalay.
10 et 11 août	Ball-trap organisé par la Société de Chasse de Ploubalay Lancieux et Trégon.
25 août	Courses hippique de Ploubalay Lancieux à partir de 14h30 sur la plage de Saint Sieu.
5 septembre	80 et 90 ans des membres du Club de l'Amitié à la salle des fêtes.
7 septembre	Accueil des nouveaux arrivants en mairie.
7 et 8 septembre	Théâtre organisé par l'ACAPL à la salle des fêtes.
21 et 22 septembre	Foire de la Saint Matthieu.
27 septembre	Loto organisé par Agir pour le Burkina Faso à la salle des fêtes.
30 sept au 4 oct	Bourse aux vêtements à la salle des fêtes.
4 octobre	Loto organisé par l'USP Foot à la salle des fêtes.
11 octobre	Loto organisé par l'école Saint Joseph à la salle des fêtes.
18 octobre	Loto organisé par le CCVTT à la salle des fêtes.
26 octobre	Loto organisé par l'APPEL de Saint Denoual à la salle des fêtes.
8 novembre	Loto organisé par l'Amicale Laïque à la salle de fêtes.
10 novembre	Thé dansant organisé par les Amis des Polders à la salle des fêtes.
24 novembre	Thé dansant avec l'orchestre Les Troubadours, organisé par le Comité des fêtes de la Ville es Prévost à la salle des fêtes au profit du Téléthon.
30 novembre	Couscous organisé par l'UNC à la salle des fêtes.
6 décembre	Loto organisé par Les Vieilles Mécaniques des Cottes d'Emeraude à la salle des fêtes.
13 décembre	Arbre de Noël de l'école Saint Joseph à la salle des fêtes.
14 décembre	Loto organisé par la Société de chasse de Ploubalay Lancieux Trégon à la salle des fêtes.
15 décembre	Marché de Noël.
19 décembre	Goûter de Noël du Club de l'Amitié à la salle des fêtes.
20 décembre	Arbre de Noël de l'Ecole Publique à la salle des fêtes.
31 décembre	Réveillon organisé par l'Association Vildé-Guingalan à la salle des fêtes.

Ce calendrier est réalisé à partir des informations disponibles (réservation de la salle des fêtes et courrier des associations) au moment de la publication. Nous ne sommes pas responsables des modifications ultérieures.

Les nouveaux arrivants doivent s'inscrire en Mairie pour participer à la cérémonie accueil du 7 septembre.

ETAT CIVIL

Naissances

Méline Pronost Caro	9 avril 2013
Margaux Féjean	9 avril 2013
Elise Brochet	12 avril 2013
Luna Favre	13 avril 2013
Stan Bettencourt	17 mai 2013
Colas Blanchet Bertrand	13 juin 2013
Nahel Ben Sennou Picault	27 juin 2013
Léa Nicolas	1 ^{er} juillet 2013

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

Lucie Gilet veuve Samson	25 avril 2013
Marie Grouazel veuve Boutier	19 mai 2013
Eugénie Pelhâtre veuve Lerestif	3 juin 2013
Alain Feillatre	9 juin 2013
Pédro Alcon	18 juin 2013
Pierre Lemée	2 juillet 2013
Léonie Bouloux (hors commune)	3 juillet 2013

Avec nos sincères condoléances.

Mariage

Ludivine Bertrand et Franck Bude	27 avril 2013
Valérie Meunier et Michel Hamoniaux	30 avril 2013
Rhina Eбата Ngawan et Thomas Guegan	18 mai 2013
Marie Chauvin et Paul Donnio	29 juin 2013
Benédicte Caro et Anthony Jaffrelot	6 juillet 2013
Clotilde Chapeau et Nicolas Chrin	6 juillet 2013

Tous nos vœux de bonheur aux heureux époux.

**NOUVEAU
SERVICE**



LE TRANSPORT À LA DEMANDE

DINARD • LANCIEUX • LA RICHARDAIS • LE MINIHC-SUR-RANCE
PLESSIX-BALISSON • PLEURTUIT • PLOUBALAY •
SAINT-BRIAC-SUR-MER • SAINT-LUNAIRE • TRÉGON

**11 POINTS D'ARRÊT
POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN**



- Je réserve la veille avant 17H
N° Azur 0 810 35 10 35
 - Le TAD vient me chercher chez moi
 - Et me dépose à un des 11 points d'arrêt
- Mardi / Mercredi / Jeudi
9h30-12h / 13h30-17h
Samedi hors jours fériés
9h30-12h



Dépliants disponibles dans les
mairies et les commerces

INFORMATIONS :

Communauté de communes Côte d'Émeraude
www.cote-emmaude.fr • 02 23 15 13 15



NOUVEAUX A PLOUBALAY

ATELIER DU CUIR
PINAULT Xavier
Vente d'Articles en Cuir et Produits Entretien Chaussures
CORDONNERIE
Reproduction de Clés et Plaques Minéralogique



Affûtage - Tampons - Plaques Auto Moto - Imprimerie - Gravure - Piles
5, Lot. Le Petit Lou - 22270 DOLO Tél. 06 22 19 63 34
Siret 523 825 206 00023



BRIKENN PLÂTRE
Plâtrerie Traditionnelle

William JOUVE brikenplatre@live.fr
2, impasse d'Aquitaine
22650 Ploubalay

07 50 44 23 31

Neuf, Rénovation, Isolation, Plâtre gratté, Faux plafond. Pour un habitat sain et chaleureux

Présent sur le marché du vendredi.
Prends les réparations et rapporte les objets réparés le vendredi
suivants.
Travail artisanal de qualité.

LES ECOLES PUBLIQUES : GROUPE SCOLAIRE HENRI DEROUIN

Voici quelques photos pour retracer les temps forts de nos projets pédagogiques menés lors du III^e trimestre :



Les élèves de Cm sont allés une semaine à **Paris pour visiter des monuments vivants** : les jardins de Versailles, celui de Claude Monet à Giverny...



L'étude minutieuse des graines, des plantes dans le projet « **le jardin m'a dit** » suivi par les élèves de la Petite Section au Ce2 qui ont aussi créé des mini jardins à l'école.



L'étude aussi **des petites bêtes qui vivent dans le jardin**, avec l'aide d'Hélène, animatrice à la Maison de la Rance.



Et la découverte des animaux qui vivent auprès de nous. Ici, **Marcel Lassauce nous a montré ses ânes.**



Les élèves de Ce1 ont joué aux apprentis archéologues **au château de la Hunaudaye**



Les élèves de Ce2, pendant 4 jours, se sont initiés **à la voile au centre nautique de Lancieux.**

Puis pour clôturer l'année, on a exposé nos travaux à la galerie d'art, et tout notre travail sur les jardins, à l'école. Et le jour de l'été, **on a présenté un spectacle** à nos parents !

Merci à la municipalité, à l'Amicale laïque et l'Association de Parents d'Elèves de nous avoir soutenus dans nos projets.

On se retrouve **le mardi 3 septembre, jour de la rentrée !**

Bonnes vacances bien méritées!



Les GS au foyer-logement

Les GS sont allés au foyer logement de Ploubalay. À peine arrivés dans la salle d'activités, les enfants se sont empressés d'aller embrasser leurs aînés. La rencontre s'est déroulée sous le signe du bricolage : les aînés avaient préparé des œufs et des poussins que les enfants ont décorés.



Avant de repartir, les enfants ont chanté et récité leurs comptines et un rendez-vous a été pris avant la fin de l'année scolaire.

Vide grenier

Profitant d'un temps clément, de nombreux chineurs n'ont pas raté le rendez-vous, à la découverte des 80 stands. Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur personne pour le bon déroulement de la journée!

A la découverte des fruits et légumes au supermarché



Dans le cadre du projet sur le jardin, les élèves des classes de CE1-CE2 et de MS-GS se sont rendus au casino de Ploubalay. L'objectif étant d'enrichir le vocabulaire des enfants, ils devaient positionner des étiquettes sur les différents fruits et légumes de l'étal du

magasin.

Jardins de Brocéliande

Lors de deux journées, les primaires (en mars) puis les maternelles (en avril) se sont rendus à Monfort-sur-Bréal afin d'explorer les jardins de Brocéliande. Au programme découverte des différents jardins (aromatique, à la française, mais aussi éveillé de tous les sens: vue, ouïe, toucher, odorat grâce à des parcours sensoriels (yeux bandés, pieds nus...)



Dans la rue, attention danger

Vendredi 17 mai 2013, les enfants de CE2 de l'école Saint Joseph, ont passé leur permis piéton. Après un mois de préparation, à raison d'une séance tous les vendredis, les enfants ont appris les règles de sécurité routière pour les piétons. Encadrés par les enseignantes et les gendarmes de Ploubalay, les enfants ont obtenu le précieux document.



Secourisme en CM2

Chantal Colin, du centre français de secourisme est intervenue, auprès des CM2, afin de valider la session APS (apprendre à porter secours).

Le but de cette intervention est de prévenir les accidents, de connaître les numéros d'urgence, les

éléments d'un message d'alerte. Les enfants sont maintenant capables de se protéger et de protéger la victime, puis d'alerter les secours (pompiers, 18 ou Samu, 15).



Sortie à Dinan pour les CP-CE1

Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 sont allés à Dinan pour une visite guidée sur le thème du Moyen-âge. Ils ont parcouru les vieilles rues et découvert les constructions à colombages, puis le donjon du château et ses nombreuses salles aménagées en musée. Ils ont ensuite découvert le chemin de ronde et la vue panoramique sur la ville.

Chœur d'écoles

Avec leurs camarades des écoles privées de Languehan et Pleudihen, les élèves de CM1 et CM2 nous ont encore offert cette



année un concert de qualité au théâtre des Jacobins, aboutissement d'un travail commencé dès septembre.

Golf en CE2-CM1-CM2

Les élèves ont découvert le golf à Lancieux. Ils étaient encadrés par un professeur de golf. Ils se sont familiarisés avec quelques termes techniques : green, clubs, putter ...



Spectacle des MS/GS



Les élèves de MS/GS ont offert un petit spectacle pour la fin d'année à leurs parents, frères, sœurs ... Ils ont mis en scène l'histoire de la « Petite taupe ouvre-moi ta porte » écrit par Orianne LALLEMAND sous forme de récitations et chants.

Kermesse

Les jardiniers, les légumes et autres petites bêtes du jardin se sont retrouvés pour le traditionnel défilé de la kermesse. Merci à tous ceux qui ont participé au défilé, à la confection des



costumes, aux stands, au service...

A vos agendas !

Mardi 3 septembre : café rencontre

Vendredi 11 octobre : loto

Vendredi 13 décembre : arbre de Noël



**L'équipe de l'école
Saint Joseph
vous souhaite un
bel été et de
bonnes vacances !**



Sainte Françoise d'Amboise est née le 29 mai 1427 au château de Thouars et morte le 4 novembre 1485 à Bouguenais, près de Nantes. Duchesse de Bretagne de 1450 à 1457 de par son mariage avec Pierre II, veuve et sans enfant, elle fonde à Vannes en 1463, avec le frère Jean Soreth, prieur général des Carmes, le premier monastère de Carmélites de France : le couvent des Trois Marie. Elle devient elle-même carmélite le 25 mars 1468, en entrant dans le couvent qu'elle a fondé. En 1477, le duc François II, son neveu, l'appelle à Nantes pour redresser le monastère de bénédictines des Couëts situé dans la paroisse Saint-Pierre de Bouguenais. La communauté des carmélites quitte alors Vannes et s'installe aux Couëts, qui devient donc un monastère carmélite. Le monastère des Couëts fonctionnera jusqu'à la Révolution française. Françoise d'Amboise sera béatifiée par la Pape Innocent VIII quelques années après sa mort survenue au monastère des Couëts en 1485. Cette Sainte se fête le 4 novembre.

Il se pourrait que ce vitrail représente Sainte Geneviève de Loqueffret qui est une sainte Bretonne du X^{ème} siècle. Elle fut la sœur de saint Édern. Elle a fondé le monastère de Loqueffret près de Lannedern dans le Finistère. Elle se fête le 3 janvier comme son homonyme.



Sainte Geneviève, fille unique de Severus, probablement un Franc romanisé, et de Géroncia d'origine grecque, aurait hérité en tant que fille unique de la charge de membre du conseil municipal détenue par son père. Cette charge elle l'aurait exercée tout d'abord à Nanterre, puis à Paris après son installation dans cette ville chez une « marraine » influente. Elle se voue très jeune à Dieu et est très vite remarquée par Saint Germain d'Auxerre et Saint Loup de Troyes, qui passent par Nanterre en 429 à l'occasion de leur voyage vers la province romaine de Bretagne (Grande-Bretagne actuelle). Elle mène une vie consacrée et ascétique, probablement dès ses seize ans. Jusqu'au XVI^e siècle, Geneviève est représentée vêtue d'une robe de jeune fille noble, tenant à la main un cierge qu'un démon essaie d'éteindre (en souvenir de la construction de la première basilique de Saint-Denis, dont elle visitait le chantier, de nuit, avec ses compagnons). À la fin du XV^e siècle, elle est représentée en jeune bergère entourée de moutons, peut-être par confusion avec Jeanne d'Arc et les représentations de vierges pastourelles. Selon la tradition, lors du siège de Paris en 451, grâce à sa force de caractère, Geneviève, qui n'a que 28 ans, convainc les habitants de Paris de ne pas abandonner leur cité aux Huns. Elle encourage les Parisiens à résister à l'invasion par ces paroles célèbres : « Que les hommes fuient, s'ils veulent, s'ils ne sont plus capables de se battre. Nous les femmes, nous prions Dieu tant et tant qu'il entendra nos supplications. » De fait, Attila épargnera Paris. En 465, elle s'oppose à Childéric I^{er} qui fait le siège de Paris en parvenant à ravitailler plusieurs fois la ville, en forçant le blocus. Elle fait bâtir une église sur l'emplacement du tombeau de saint Denis, premier évêque de Lutèce. Elle convainc également Clovis, dont elle a toujours été une partisane, de faire ériger une église dédiée aux saints Pierre et Paul sur le mont Lucotitius (qui porte aujourd'hui le nom de montagne Sainte-Geneviève), dans le V^{ème} arrondissement de Paris, au cœur du Quartier latin. Elle meurt en 512, à l'âge de 89 ans, dans l'ermitage de Paris, et est enterrée dans cette même église aux côtés de Clovis et rejointe plus tard par la reine Clotilde, ses plus célèbres disciples. Sainte patronne de Paris et du diocèse de Nanterre, Geneviève est fêtée le 3 janvier. La Gendarmerie nationale, dont elle est également la sainte patronne, la fête, quant à elle, le 26 novembre, date du « Miracle des ardents ».

Travaux réalisés par les services municipaux

Rénovation de l'ancienne perception.
Aménagement du patio de la salle des fêtes.
Fleurissement du bourg.
Aménagement de sécurité rue du Général de Gaulle.
Pose d'un portail au Mille club.
Travaux d'entretien courants (espaces verts, bâtiments, voirie).



Travaux réalisés par des entreprises extérieures

Fauchage des bas côtés par l'entreprise Pérrée.
Traitement de la mэрule dans l'église par Trégor-Traitement.
Réfection sous garantie de la route du Plessix Balisson par l'entreprise EVEN.



Travaux à venir

Rue des Trois Frères Lecoublet et de la Ville Martin :

- Réfection des réseaux d'eaux pluviales.
- Effacement des réseaux électriques et téléphoniques.
- Aménagement-réfection des deux rues.

Déclarations préalables accordées du 26 mars au 30 juin 2013

Frédéric Pin	6, passage de Banchenou	Abri de jardin
Daniel et Ivane Gerla Le Brice	La Ruais	Construction d'une remise
Benoît Kantharos Chantrel	14 rue du Colonel Pleven	Division de parcelle
Marie-Gabrielle Brunel	La Rogerais	Abri de jardin
Patrick Doucet	10, résidence de la Ville Asselin	Création d'ouvertures
Pierre Le Dall	19 rue des Ebihens	Abris de jardin
Pierrick Lucas	5, impasse de la Timonerie	Construction d'une véranda

Permis de construire accordés du 28 décembre au 25 mars 2013

SA La Rance	Rue des Saudrais	Construction de 8 maisons individuelles
SA La Rance	Rue des Saudrais	Construction de 17 logements locatifs
Mélanie Tourbot	La Ville des champs	Création d'un carport
Sylvain Blanchard	8, le chemin des écoliers	Construction d'une maison individuelle
Bouygues Telecom	La Mainguais	Antenne de téléphonie
Jean-François Sauvage	28, de la prée neuve	Création de deux extensions
Thierry et Aude Picot-Salmon	54, la vallée d'émeraude	Construction d'une maison individuelle

Les Bordées du Frémur

L'assemblée générale a eu lieu en Mars et Alain Pen a été reconduit président des "Bordées du Frémur". Les concerts se sont enchaînés depuis le début de l'année: résidences de personnes âgées, fêtes locales, avec en point d'orgue la fête Bretonne « Fest'Yves » à Sens de Bretagne où nos chants de marins ont été fort appréciés. Plusieurs prestations sont à venir cet été ; fête de la musique à Plancoët, de la SNSM le 14 juillet à Lancieux, et la foire aux ânes à PLOUBALAY notamment. Des animations de rue, de campings sont aussi au programme. Quelques éléments nous ont rejoints, séduits par l'esprit d'amitié et de convivialité du groupe, mais 2 ou 3 chanteurs et un accordéoniste seraient encore les bienvenus pour étoffer l'effectif.



Les Amis du Cheval de la Baie de Beausais

Le samedi 21 septembre, l'Association des Amis du Cheval de la Baie de Beausais animera la foire de la St Mathieu (foire aux ânes) de Ploubalay, près de la salle des fêtes. Comme chaque année, des éleveurs seront présents et différents animaux de la ferme seront proposés à la vente. De nombreuses animations autour des vieux métiers ainsi que des expositions sont également prévues.



TENNIS DE TABLE

Salle omnisport U.S. PLOUBALAY
Rue Chaffaud

LES 6 TOURNOIS d'été

Salles ouvertes à 18h45

Les Vendredis
19 et 26 juillet
2-9-16 et 23 août

2 salles

22 tables

Coupes et médailles
Nombreux lots

Buvette - sandwichs
Prêt de raquette possible

Début Tournoi

3
Tableaux

Jeunes - de 13 ans:	3 €	19h30
Loisirs	5 €	20h30
Confirmés	6 €	20h30

Inscription possible au 02 96 27 23 02 et 06 63 77 08 70

USP Tennis de Table

L'USP Tennis de Table a terminé son année d'activité sportive avec des résultats satisfaisants. La première équipe en D3 termine à la 6ème place de sa poule, la première D4 se place 5ème et la seconde D4 lancée en janvier termine 8ème.

Le 30 mars s'est déroulée à Ploubalay l'Intercommunale avec la participation des clubs de St Malo, St Méloir, Tinteniac, Baguer Morvan et La Richardais. L'après midi a été une réussite avec une participation d'une cinquantaine de jeunes de - de 9, - de 11 et - de 13 ans.

La section prépare ses 6 tournois d'été 2013 qui se dérouleront les vendredi 19 et 26 juillet et les vendredi 2-9-16 et 23 août, une bonne participation des voisins pongistes et des vacanciers est espérée.

L'Assemblée générale de la section a eu lieu le 7 juin : l'adhésion reste constante avec une bonne participation de jeunes motivés, le renouvellement du bureau a amené les participants à parler du bénévolat qui tend à diminuer gravement dans les associations et il devient urgent de mobiliser chaque parents d'enfants à prendre leur responsabilité pour que vivre les sections de l'U.S.P.

Société des courses hippiques Ploubalay-Lancieux

Cette année les courses hippiques de Ploubalay-Lancieux auront lieu le dimanche 25 août 2013 à partir de 14h30.

La journée comprendra :

- 7 courses de trot, départ toutes les 30 minutes, avec une course pour le trophée des plages professionnels et une autre pour le trophée des plages amateurs.
- La fête des courses gratuite pour les enfants avec poney, structure gonflable, jeux en bois, petit pronostiqueur, goûter...
- Pour les malchanceux, le tirage au sort du ticket perdant.

Possibilité de restauration sur place à partir de 12h.



Union Bouliste

Le boulo-drome est ouvert à tous le mardi et le vendredi à partir de 14 heures.

Dates des concours régionaux :

- 18 juillet 2013 : tripléte
- 22 août 2013 : tripléte
- 21 septembre 2013, challenge Pierre Mahé : tripléte.



Marathon de bridge de Ploubalay

Ce mardi 18 juin, le Club de Ploubalay, entre Dinard et Dinan, a réuni 84 paires venues de tout le district Nord-Bretagne, pour disputer la 3^{ème} édition de son marathon annuel.

Cette sympathique manifestation se déroule en 3 séances entrecoupées d'un rafraîchissement puis d'un buffet froid avant de se conclure par une soupe à l'oignon vers 1H du matin, juste avant la proclamation des résultats.

L'édition 2013, rehaussée par la présence effective du Président du Comité de Bretagne, Jean-Louis Guillot, a vu la victoire de Mme N. Genin et de M. J-P Clech, de Dinan, devant Mme P. Baugeard et M. J-P Coulombe de Rennes. Le palmarès a permis également de récompenser les deux premières paires Honneur, Promotion et Espérance.

L'édition 2014 se tiendra le mardi 24 juin.

Renseignements et inscriptions par mail à bridge.ploubalay@free.fr

Un grand merci à nos généreux donateurs, Carrefour Market, Casino, Le Café des Sports et Photos Letoquaux ainsi qu'à tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour cette belle réussite qui contribue à enrichir l'image de notre commune.

Les vainqueurs 2013 :



La charte « Jardiner au naturel »

Cette année 2013, Cœur Emeraude, association de préfiguration du Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude, la CODI, le SMPEPCE, et le syndicat du Linon maintiennent la Charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source ! » dans quinze enseignes de jardinerie des bassins versants de la Rance, du Guinefort, du Linon et du Frémur.

Une charte qui répond aux enjeux sanitaires et environnementaux.

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » est née de la volonté de mieux informer les particuliers des problèmes posés par les pesticides tant sur l'eau que sur l'environnement et la santé publique. Le fait est avéré : les teneurs excessives en désherbants retrouvés dans les eaux nuisent à la faune aquatique et génèrent des coûts de traitements importants pour tenir les normes de production d'eau potable. Trop souvent présentés comme une solution incontournable d'entretien du jardin, du potager et des abords de la maison, les pesticides nuisent à la santé humaine et perturbent les équilibres écologiques. L'information et la sensibilisation des jardiniers amateurs, en complément de tout le travail mené avec la profession agricole et les communes, sont donc indispensables.

Des engagements précis

En signant la charte, les enseignes s'engagent à :

- Former leurs vendeurs aux solutions sans pesticides ;
- Disposer en magasins du maximum de solutions sans pesticides ;
- Décliner les supports de communication créés par les pouvoirs publics et les associations ;
- Apporter à chaque client demandeur d'un conseil, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides.



Les quinze enseignes signataires présenteront le logo de la charte à l'entrée de leur magasin.

Cette année, 2 magasins (l'un à Saint-Jouan des Guérets et l'autre à Saint-Mélor des Ondes) ont été primés par le label régional « Jardiner au naturel, ça coule de source » qui récompense les jardinerie ayant le mieux respecté leurs engagements !

Chardons

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral impose aux propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers de procéder à leur destruction du 1^{er} mai au 31 octobre dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.



Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est un redoutable prédateur d'abeilles, il possède une couleur sombre, ses pattes sont jaunes, l'extrémité de l'abdomen se termine par une large bande orangée. Il est légèrement plus petit que le frelon commun.

En cas de détection appelez le F.D.G.D.O.N au 02.96.01.37.90 Attention, en présence d'un nid, ne jamais entreprendre de le détruire seul, cette démarche très dangereuse doit être réalisée par un professionnel.

Quelques conseils pour lutter contre la chenille processionnaire du pin.

- . S'équiper de protection intégrale : combinaison, masque, lunettes, gants, bande de protection aux poignets et dans le cou.
- . Un nid vide contient encore des millions de poils urticants et polluera l'environnement de l'arbre durant plusieurs années.
- . Favoriser le développement des prédateurs naturels : les nichoirs à mésanges (un couple de mésanges consomme jusqu'à 500 insectes par jour en période de nidification).

Méthodes et calendrier de lutte :

- . L'écopiège (piège à chenilles) : décembre à avril.
 - . Le piège à phéromone (piège à papillons) : juin à mi-septembre.
 - . La lutte biologique (pulvérisation d'un bio-pesticide) : septembre à novembre.
 - . La lutte chimique (pulvérisation d'insecticide « espace vert ») : novembre à avril.
 - . L'échenillage (lutte mécanique) nacelle, perche échenilloir : novembre à avril.
- Pour plus d'information sur le piégeage, contact local : Mr Barbot 02 96 86 34 67 Ou 04.74.05.25.56 (prix d'un appel local). Par mail : info@k3d.fr



CENTRE DE LOISIRS Du 8 juillet au 23 août 2013

Voici un aperçu des activités que nous proposons aux enfants cet été :

Sept semaines à thème : Police enquêteur ; Physique amusante ; Cirque, Bretagne ; Musique ; Informatique ; Jeux Olympiques.
Avec des intervenants Cirque, Gouren, Musique, Ludothèque, Médiathèque et Informatique.

Des camps, 140 € le camp et il ne reste que quelques places :

Camp Char à Voile à Lancieux du 22 au 26 juillet
Camp Equitation à Plélan Le Petit du 5 au 9 août

Mais aussi des mini-camps d'une nuit au Centre, participation de 5 € :

Mardi 16 et 30 juillet, Mardi 13 août

Réservation auprès de Delphine DARSEL au 06.30.00.90.20 ou au 02.96.27.31.43

Médiathèque - Ludothèque



Vous souhaitez rejoindre notre club de lecture à la rentrée !

Enquête : Quel jour et à quelle heure seriez-vous disponible ?

(mardi-mercredi-jeudi -vendredi ou samedi)

Nous nous réunirons une fois par mois.

Votre réponse sur mediathequedeploubalay@orange.fr

Les modalités de fonctionnement de ce club pourront évoluer en fonction de ses participants, c'est vous qui faites ce club.



Les **Bébés**
lecteurs

Animation gratuite
ouverte à tous les enfants
de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte.

Vendredi 5 juillet & 2 août 2013

De 10h30 à 11h30
Sur réservation

Expositions d'été

du 15 juillet au 30 septembre 2013



ENTREE LIBRE

Photographes
HENRY René
DOINEAU Gaëtan

...
Conférences
...

En baie de Beausais
Médiathèque de Ploubalay

Vos réservations !

Vous pouvez nous demander d'effectuer des réservations de documents sur votre carte de bibliothèque.

Nous pouvons vous faire venir des ouvrages de la bibliothèque Départementale de Plérin.

Son catalogue est consultable sur <http://bca.cotesdarmor.fr>

Ludothèque
ASSOCIATION
DANSONS LA CAPUCINE
☎ 06 62 43 84 31 mail : dansons-la-capucine@hotmail.fr

LES ANIMATIONS

Cet été, la ludothèque se déplace et anime vos vacances : Rejoignez-nous en famille et entre amis pour partager un bon moment convivial autour de nos grands jeux.

A Saint-Briac : Tous les mercredis (10, 17, 24 et 31 juillet - 07 et 14 août) de 16h à 19h (Jardin Armel Beaufils - à côté de l'office du tourisme)

Ludo-beach à Saint Lunaire : le 18 juillet à la Grande Plage, les 26 juillet et le 02 août aux Longchamps, et le 08 août à la Grande Plage de 15h à 18h

RECHERCHE : NOUS MANQUONS DE BENEVOLES !!!

Vous voulez plus de jeux, de jouets, de permanences et d'animations... ?

Nous vous attendons, rejoignez notre équipe de bénévoles !!!!

Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de possibilités. Même une heure

de temps en temps ! Alors n'hésitez pas. Renseignements auprès des bénévoles de la ludothèque...



Quelques moments de notre fête mondiale du jeu sous le soleil !

Fermeture estivale :

Du 15 août au 04 septembre 2013

Reprise des permanences le **mercredi 11 septembre 2013.**



Pratique



Tibus (0810 222 222 prix d'un appel local)

Ligne 12 : Dinan-Taden-Ploubalay-Saint Jacut-de-la mer.

Ligne 14 : Saint Cast le Guildo-Saint Jacut-Trégon.

Ploubalay-Lancieroux-Dinard-Saint Malo.

Il existe également un service à la demande

Téléphonez au plus tard la veille de votre voyage avant 17h (sauf pour un voyage le lundi où la réservation devra être faite au plus tard le vendredi soir précédent avant 17h).



Changement de domicile

Afin de faciliter la bonne transmission des courriers et documents, nous vous remercions d'informer la mairie de tout changement de domicile (départs ou arrivées dans la commune) y compris à l'intérieur de la commune.

Recensement obligatoire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois suivant leur seizième anniversaire.

La mairie vous remettra une attestation de recensement qui vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen ou concours.

www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement

Collecte des ordures ménagères

Comment contribuer à une meilleure qualité de la collecte des ordures ménagères? Comment contribuer à réduire les coûts ? (Cette année grâce à un meilleur tri sélectif la redevance a pu être baissée) Comment rendre moins pénible le travail des agents ?

A Ploubalay bourg, la collecte a lieu deux fois par semaine. Si votre conteneur (poubelle) n'est qu'à moitié plein, éviter de le sortir systématiquement. Attendez la prochaine tournée. Le projet de réduire le nombre de tournées à une fois par semaine est à l'étude.

Dans les lotissements et le long des rues, les conteneurs isolés sont très proches les uns des autres. Le camion fait de nombreux arrêts qui pourraient être évités. Pensez à les regrouper côte à côte avec l'accord de vos voisins.

Quand c'est possible, dans les impasses, apportez votre conteneur à l'entrée de l'impasse. En principe, le recul du camion de collecte **est interdit**. Prochainement des marquages au sol seront faits à l'entrée des impasses.

Rappelons que chaque arrêt, chaque levée consomme du carburant et du temps de travail.

La collecte des OM est un métier à risques : travail sur la voie publique au milieu de la circulation, gestes répétitifs et risques de blessures contaminantes. Pour la sécurité des agents, évitez les sacs hors conteneurs, les objets coupants et autres. Le verre, le polystyrène et les cartons sont à porter à la déchetterie où ils sont recyclés.

Si votre conteneur est en mauvais état, contactez la Mairie

Camping municipal

Le camping municipal ouvre ses portes du 1er juillet au 31 août de chaque année et dispose de :

- 100 emplacements « campeur », dans des espaces individualisés et arborés
- 18 emplacements camping-cars avec aire de service, entrée indépendante, sanitaires.



Le tarif abordable permet à des familles, même aux revenus modestes, de venir en vacances et profiter des bienfaits de l'air marin.

Tarif du camping communal	
campeur	2,30 €
enfant moins de 7 ans	1,55 €
emplacement	1,80 €
Emplacement plus de 5,50 m	3,50 €
voiture	1,55 €
camping-car	8,00 €
moto	1,40 €
électricité	2,60 €
animaux	1,00 €
Douches hors campeurs	2 euros par adulte 1 euro par enfant

Les demandes de réservations du camping sont à adresser avant son ouverture, à la mairie de Ploubalay.

Vie en communauté

Chiens dangereux

Les propriétaires ou détenteurs d'un chien de 1^{ère} catégorie (chien d'attaque) ou de 2^{ème} catégorie (chien de défense ou de garde) doivent obtenir un permis de détention provisoire (chiens de 3 à 12 mois) et/ou un permis de détention (chiens de 8 à 12 mois).

Pour obtenir ce permis, il faut se présenter en mairie avec :

- une pièce d'identité,
- le carnet de santé du chien à jour,
- sa carte d'identification,

- son passeport européen avec vaccination antirabique en cours de validité,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- l'attestation d'aptitude pour le maître (permis de détention : chien de 8 à 12 mois),
- le compte rendu de l'évaluation comportementale (permis de détention : chien de 8 à 12 mois),
- le certificat de stérilisation pour les chiens de catégorie 1.
- et compléter le dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien de catégorie 1 ou 2.

Après remise du dossier complet, le propriétaire se verra remettre un permis de détention.

Lors de promenades, le chien devra être tenu en laisse et muselé et le propriétaire doit avoir les papiers de l'animal sur lui en cas de contrôle.

Le non respect de ces dispositions expose le propriétaire à des contraventions.

Chiens mordeurs

En cas de morsure sur un être humain, le chien doit subir obligatoirement une surveillance sanitaire de 15 jours.

Cette surveillance est effectuée par un vétérinaire qui contrôle lors de 3 visites l'état de santé de l'animal :

- . Dans les 24h suivant la morsure
- . Le 7^{ème} jour après la morsure
- . Le 15^{ème} jour après la morsure.

Avant la fin de cette surveillance sanitaire, le propriétaire devra faire réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire.

Durant cette période, le propriétaire doit :

- . Prévenir le vétérinaire en cas d'apparition de symptômes ou de fugue
- . Maintenir le chien à l'attache
- . Le présenter aux visites en laisse et muselé
- . Ne pas se dessaisir du chien
- . Ne pas le faire vacciner.

Par ailleurs, le propriétaire a l'obligation de déclarer la morsure à la mairie de son lieu de résidence.

Le vétérinaire devra également déclarer la morsure au Maire et au Fichier National Canin.

Magasin de meubles sous bail précaire

Un magasin de meubles vient d'ouvrir à proximité de votre domicile, vous avez été invité par téléphone et/ou par courrier personnalisé à venir retirer un cadeau pendant une période précise...

Avant de vous rendre sur place, comme pour tout achat, **réfléchissez bien à vos besoins** éventuels en mobilier afin de ne pas vous laisser convaincre par les vendeurs d'acheter un bien dont vous n'avez pas l'utilité.

Une fois sur place, comme dans tout commerce, les **prix** des produits doivent être **affichés**.

Si vous hésitez, demandez un délai de réflexion au vendeur, sortez du magasin pour peser le pour et le contre « au calme » et revenez plus tard.

Élément important : **Vous n'avez aucune obligation d'acheter quoi que ce soit.**

Une loterie est organisée ?

- vous devez pouvoir y participer sans frais ;
- vous n'êtes pas tenu de passer commande pour jouer ;
- le bon de commande et le bulletin de participation doivent être distincts ;
- Un inventaire des lots (nature, nombre, valeur) doit être présenté.

Vous avez réalisé un achat et vous le regrettez ?

L'invitation personnelle, par téléphone ou courrier, répond à la définition du démarchage, laquelle est réglementée par le code de la consommation (article L.121-21 et suivants). Ainsi, vous bénéficiez **systématiquement d'un délai de 7 jours pour annuler votre commande à partir du lendemain de la signature du bon de commande.**

Sources : brochure du SNVEL

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Pour la qualité de vie de tous !



MERCI

Social

Mission locale

7 rue Victor Schoelcher - 22100 DINAN Tél 02.96.85.32.67

Permanence le 2ème et 4ème VENDREDI du mois de 14h00 à 16h30
à la Mairie de Ploubalay

Secours catholique

L'équipe du Secours Catholique du canton de Ploubalay
Tél 06.15.29.03.78

Association d'Aide à Domicile Beaussais-Rance-Frémur

1, rue Léon Pépin, PLESLIN-TRIGAVOU Tél 02.96.27.86.77

Relais Parents Assistants maternel

Nouveau service de la CCCE.
Ouverture en octobre 2013.

Permanence téléphonique du PAEJ (point accueil écoute jeune).

Pour un conseil, une médiation parents-enfants, pour « parler » et « être écouté », une spécialiste est à votre disposition.
Accueil téléphonique au n° vert 0800 804 001

EHPAD (Établissement Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). 02.96.27.21.50

Les personnes intéressées par les animations qui se déroulent dans l'établissement, quel que soit leur âge, peuvent y participer, proposer de nouvelles activités ou simplement les vivre avec les pensionnaires de la Résidence du Parc.

Animations hebdomadaires

Lundi	Ateliers divers, sorties, belote, scrabble
Mardi	Chansons, dernier mardi du mois : anniversaire
Mercredi	Séance de gym, dernier mercredi du mois : cinéma
Jeudi	Ateliers divers, lecture, sorties, 2 ^{ème} jeudi du mois : ludothèque
vendredi	Atelier mémoire, une fois par mois messe

Sorties ponctuelles : spectacle, pique-nique, théâtre, cirque, musée, petit train de Dinan.

Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Dinan

Le CLIC pour personnes âgées du Pays de Dinan a pour mission :

- **L'information et l'orientation** des personnes âgées, des familles et des professionnels.
- **L'évaluation des besoins** des personnes âgées en perte d'autonomie.
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des **plans d'aides** à domicile.
- Le **recensement des besoins**.

CLIC du Pays de Dinan

Zone Atlantique
7 rue de la Violette
22100 Quévert
Tél : 02.96.85.43.63
clicpaysdinan@yahoo.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-18h

Point Intercommunal Accueil Emploi : permanences à Ploubalay

Le Point Intercommunal Accueil Emploi (PIAE) est une structure de proximité au service des demandeurs d'emploi et des employeurs locaux. En lien avec Pôle Emploi, le PIAE est un service qui s'adresse à la fois aux personnes qui cherchent un travail mais également aux employeurs qui souhaitent recruter.

Le Point Intercommunal Accueil Emploi est financé par la communauté de communes Côte d'Emeraude et par le conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Venez rencontrer la conseillère du Point Intercommunal Accueil Emploi à Ploubalay **le mardi matin en mairie de 9h à 12h** (hors juillet et août).

Renseignements et prise de rendez-vous au siège du PIAE à Dinard au 02.99.46.22.26 ou par courriel à : accueil@cote-meraude.fr

Les restaurants du cœur

Distribution à Matignon les jeudis de 14h à 16h.
Téléphone temporaire jusqu'avril/mai : 06.85.17.02.83

UFC Que Choisir

Cette association renseigne les citoyens sur des sujets de consommation qui les préoccupent, ou les aide à se défendre face à des abus dont ils sont victimes de la part de professionnels peu scrupuleux. L'association locale de Saint Briec organise des permanences à Dinan. Tél : 02.96.78.12.76 ou contact@saintbriec.ufcquechoisir.f

Correspondance pour la CPAM

Quel que soit le lieu de résidence dans le département, tous vos courriers (transmission d'une attestation de salaire ou une déclaration d'accident de travail, demande de renseignement de formulaires...) doivent être adressés à la : CPAM des Côtes d'Armor - 22024 Saint-Brieuc cedex 1. En y précisant votre numéro de sécurité sociale.

Collecte de sang

La prochaine collecte des donneurs de sang aura lieu à la salle polyvalente de Pluduno le mercredi 21 août de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.

Renseignements Pratiques

SOUS PREFECTURE DE DINAN Tél 02 96 62 44 22

www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

ouverture : lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h15-16h15

PASSEPORT ELECTRONIQUE

Depuis juillet 2009 les passeports se font en mairie de Dinan, Plancoët ou Matignon (sur rendez-vous).

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Délai d'obtention: 3 à 4 semaines.

Pièces à fournir :

- une copie intégrale d'acte de naissance pour une 1^{ère} demande, en cas de perte de la carte ou si la carte est périmée depuis plus de 2 ans.

- 2 photos d'identité 35X35 identiques et récentes, tête nue et de face, fond clair et sans rideaux.

- l'ancienne carte d'identité (ou la déclaration de perte ou de vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux)

- justificatif de domicile et livret de famille.

Dans tous les cas, pour les mineurs et si les parents sont divorcés, vous devez produire une photocopie de l'extrait de jugement fixant la résidence de l'enfant

RECENSEMENT MILITAIRE

Il est obligatoire. Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent. Il faut se présenter en Mairie avec le livret de famille.

S.I.D.C.O.M BEAUSSAIS-RANCE-FREMUR

Tél 02 96 27 14 57

Collecte des ordures ménagères:

Dans le bourg le mardi et vendredi matin

A la campagne le mardi uniquement

Rappel: les conteneurs doivent être ramassés au plus tôt, dans la mesure du possible. Pour changer ou retirer un conteneur se présenter aux ateliers municipaux zone de Coutelouche à 13h30 ou 17h15 avec un justificatif de domicile.

DECHETTERIE du S.I.D.C.O.M

La Mennais Peslin-Trigavou

Tél 02 96 27 81 20

Lundi, vendredi et samedi: de 9h à 12h et 13h30 à 18h

Mercredi-jeudi: de 13h30 à 18h

SPANC (Mairie de Saint-Briac-sur-Mer)

Tél : 02 99 88 39 33

Mail : a.roux@cote-meraude.fr

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Tous les deux mois : le 1er mercredi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

S'inscrire auprès de la Mairie.

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Le 4^{ème} jeudi du mois.

Pour toute demande de rendez vous, s'inscrire auprès de la Mairie

PERMANENCE DU CONSEILLER GENERAL

Tél assistante : 02 96 62 62 90

E.D.F sécurité dépannage : Tél 0 810 333 122

SAUR service des Eaux – assainissement :

Tél 02 96 85 64 00

POLE EMPLOI : Tél 39 49 ou www.pole-emploi.fr

MISSION LOCALE : Tél 02 96 85 32 67

Mail : mldinan@mldinan.fr

HORIZON EMPLOI : Tél 02 96 39 07 07

Mail : horizon.emploi@wanadoo.fr

ASSURANCE MALADIE : Tél 36 46, www.ameli.fr

CAF : Tél 0 810 25 22 10 du lundi au vendredi : 9h-16h

AIDE A DOMICILE DU CANTON DE PLOUBALAY

1 rue Léon Pépin 22490 Pleslin-Trigavou

Tél: 02 96 27 86 77

mardi-mercredi-jeudi de 8h à 12h30 et 14h à 17h30

SOS AMITIE : Tél 0 142 96 26 26

www.sos-amitie.com

ASSISTANTE SOCIALE CENTRE MEDICO SOCIAL

Rue Ernest Rouxel

prendre rendez-vous au 02 96 85 81 60 à Dinan

CLIC DU PAYS DE DINAN : Tél 02 96 85 43 63

Mail : clicpaysdinan@yahoo.fr

PMI :

Permanences 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois à Mobydouce
Sur rendez-vous Tél 02 96 85 81 60

SIDA INFO SERVICE : Tél 0 800 840 800

www.sida-info-service.org

DROGUES INFO SERVICE : Tél 0 800 00 92 92

FIL SANTE JEUNE : Tél 0 800 235 236

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNE : Tél 0800 804 001 (gratuit)

Mail: paej@stmalo.agglomeration.fr

ESPACE FEMMES : Tél 02 96 85 60 01

Mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

ALLO ENFANCE MALTRAITEE : Tél 119

ENFANCE ET PARTAGE : Tél 0 800 051 234

Renseignements Pratiques

MAIRIE

7, Rue Ernest ROUXEL
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé mardi et samedi après-midi). Le samedi matin de 9h à 12h
Tél 02 96 82 60 60 Fax: 02 96 27 31 75
Mail : mairiedploubalay@wanadoo.fr
Site: <http://www.ville.ploubalay.com>
Permanence des élus : sur RDV et le samedi de 10h à 12h

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE

Siège administratif : Centre d'affaires La Marre, Rue de la Ville Biais, P.A du Haut Chemin à La Richardais.
Pour toutes correspondances : CS 22825 ; 35815 Dinard cedex
9h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi
Tél 02 23 15 13 15 Fax: 02 23 15 03 11
E.MAIL: accueil@cote-emeraude.fr
Site: www.cote-emeraude.fr

ECOLES

Ecole maternelle publique : Tél 02 96 27 22 31

Ecole élémentaire publique : Tél 02 96 27 27 75
<http://ecolepubliqueploubalay.revolublog.com>

Ecole Saint Joseph : Tél 02 96 27 24 43
stjoseph.ploubalay@wanadoo.fr

ACCUEIL DE LOISIRS Tél : 02.96.27.31.43

MULTIACCUEIL « MOBYDOUCE » 0-4 ans

Rue Ernest Rouxel Tél : 02 96 82 60 48

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Tél 02 96 88 60 68 Ouverture:

- Lundi de 15h30 à 18h
- Mercredi et samedi 10h-12h30 et 14h-18h
- Vendredi de 16h à 18h

mediathequedploubalay@orange.fr

LUDOTHEQUE (association Dansons La Capucine)

En période scolaire : Hors périodes scolaires :
mercredi de 14h à 17h Mercredi et samedi de 10h30 à
1 jeudi sur 2 : de 10h à 11h30 12h30
Samedi de 10h30 à 12h30

SYNDICAT D'INITIATIVE

Du 1er juillet au 31 août de 14h à 19h30.
Dimanche et jours fériés 10h à 12h.
Tél 02 96 82 69 42

RESIDENCE DU PARC (EHPAD) Tél 02 96 27 21 50

LA POSTE

13 rue de la Poste Tél 02 96 27 20 22
Lundi 13h45 à 16h30
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Samedi de 9h à 12h
Départ du courrier à 15h45 et le samedi à 12h

GENDARMERIE NATIONALE

Brigade de PLOUBALAY: Tél 02 96 27 20 17
Ouverture: mardi, jeudi, samedi de 14h à 18h ; tous les après-midi en juillet et août.
Sinon: Brigade de MATIGNON: Tél 02 96 41 07 17

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

3 quai d'Aiguillon lundi au jeudi : 8h30-12h et de
22130 Plancoët 13h30-16h15 ;
Tél 02 96 84 11 10 le vendredi 8h30-12h

MAISON PAROISSIALE

1 rue du Général de Gaulle. Tél 02 96 27 20 44

TAXI

Gauden Tél 02 96 27 23 18
Cochet Tél 06 25 16 44 42

MARCHE: tous les vendredis de 8h à 13h

NUMEROS D'URGENCE

15 samu 112 dans l'Union Européenne
17 gendarmerie 02.98.89.31.31 cross corsen
18 pompiers

MEDECINS

Dr. Devrand-Delefosse Tél 02 96 27 20 28
1 rue du Clos Guérin
Dr. Clinquart-Maugart Tél 02 96 27 20 02
5 place de l'Eglise

DENTISTES

Docteur Le Brenn et Valiergue Tél 02 96 83.24.97
Docteurs Lefort et Lavergne Tél 02 96 27 31 66

VETERINAIRE

Docteurs Lhomme et Soyier Tél 02 96 27 20 42

CENTRE ANTIPOISON Tél 02 99 59 22 22

AMBULANCES

Letort Tél 02 96 27 37 37
Poidevin SARL Tél 02 96 27 25 41

INFIRMIERS

Groupe Médical, Place du Martray. Tél 02 96 27 37 90

PHARMACIE

12 rue du C^{el} Pleven, Rés La Ville Martin Tél 02 96 27 27 58

KINESITHERAPEUTES

Da Silva Amy Tél 02 96 27 23 44
Cabinet Kinémaude (Serrand-Méheut-Bouquere) Tél 02 96 27 23 42

ORTHOPHONISTE

Decocq Bérange Tél 02 96 82 64 95

ORTHOPTISTE

Bérard Sophie Tél 02 96 82 64 18

PEDICURE-PODOLOGUE

Bertolotti Florence Tél 02 96 82 69 23

PSYCHOLOGUE

Merdrignac Pierre-Raphaël Tél 02 96 39 68 30
Cazaux Colette (sophrologue) Tél 06 33 95 03 86

OSTEOPATHE (D.O)

Goltais Cécile Tél 06 79 04 32 00

DIETETICIENNE (D.E)

Muratel Lorène Tél 02 96 41 07 86